

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **113 (1987)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réflexions en marge

Ce concours n'a pas capté l'intérêt de beaucoup de confrères. Certes, la superposition de plusieurs confrontations oblige ceux-ci à faire un choix, et les bâtiments de police ne sont pas de ceux qui motivent les architectes.

Il faut pourtant reconnaître qu'il est de la plus haute importance que les gardiens de la paix, les anges gardiens du trafic, en civil ou en uniforme, puissent exercer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, la concentration qui sera réalisée dans le centre de la Blécherette permettra de libérer dans des bâtiments de la vieille ville de nombreux bureaux qui s'y trouvent encore, et il sera possible dès lors de rendre ces espaces à leur vocation initiale: l'habitat.

Nous présentons ci-dessus le projet qui a obtenu le premier prix. Il est l'œuvre d'un architecte et d'une équipe de collaborateurs déjà soudée, composée d'étudiants architectes de dernière année de l'EPFL. Ces futurs confrères, qui vont présenter leur travail de diplôme sur le thème même du concours dont ils ont été les lauréats, ont en effet pris pour sujet «Evolution de l'avant-projet du Centre de la police cantonale sous les aspects de l'architecture et des usagers», et la commission d'examen est constituée du professeur F. Fueg, et des architectes J.-L. Grobéty et Jean-Pierre Dresco, l'architecte cantonal vaudois.

Plusieurs points suscitent de notre part quelques réflexions:

- les architectes qui ont construit - après avoir remporté la palme du concours d'idées de 1969 - le centre actuel sont encore tous actifs; certes, à l'époque du concours dont nous vous entretenons ici, l'un d'entre eux était fonctionnaire d'Etat, et un autre était membre du jury. Mais alors, pourquoi n'avoir pas fait appel à eux, et cela d'autant plus que l'extension était déjà proposée dans le projet ayant obtenu le premier prix au concours de 1969? (voir *BTSR* N° 10 du 8 mai 1975);
- il est vraisemblable que l'équipe composée des trois étudiants a joué un rôle prépondérant au cours de l'étude du projet qui vient d'être couronné. Alors, pourquoi ne pas ouvrir les concours également aux étudiants de dernière année? Nous savons que quelques organisateurs prévoient cette possibilité; nous en voulons pour preuve un récent concours d'idées pour l'aménagement des rives du lac de Zoug. Outre le fait que cette procédure éviterait de tomber dans la tentation pernicieuse de l'hypocrisie (pour ne pas dire plus...), ce serait là une possibilité réelle pour de jeunes talents de se trouver confrontés à la pratique;
- enfin, nous constatons que la motivation et l'engagement de cette équipe doivent être forts, puisqu'elle choisit le même sujet pour son diplôme (ou ses diplômes). Il peut paraître cependant paradoxal de trouver dans la

commission d'examen l'architecte cantonal, qui a déjà siégé dans le jury du concours, et qui va peut-être présider la commission de construction de l'agrandissement du centre.

Alors, Jean-Pierre Dresco dans le rôle de Pygmalion? Certes, celui-ci est préférable à d'autres; mais il est bien éloigné de l'idée que nous nous faisons du rôle d'un architecte cantonal.

Nous suivrons avec intérêt le développement du diplôme de MM. Gamboni, Link et Nguyen, et nous espérons pouvoir vous le présenter prochainement dans nos pages.

Mais au-delà de ces réflexions, nous reconnaissons volontiers que le projet primé comporte de grandes qualités: il est respectueux du contexte sans pour autant n'être qu'une architecture d'accompagnement; la modestie du langage utilisé démontre déjà la bonne maturité de ses auteurs. Et il est sympathique de constater que tout n'est qu'éternel recommencement: comme en 1969, les auteurs sont plusieurs; nos trois confrères qui avaient remporté le concours il y a dix-huit ans venaient, eux aussi, d'être architectes, comme le seront sans doute ceux de 1987; pour les uns et les autres, c'était leur premier mandat important. Une différence tout de même: l'architecte cantonal a changé; le concours de la Blécherette a constitué, en effet, l'un des derniers concours organisés par notre estimé confrère, le professeur Jean-Pierre Vouga.

Eupalinos

Vie de la SIA

Cours d'introduction pour dessinateurs en bâtiment: nouveau règlement SIA 1070

L'OFIAMI a approuvé, le 24 novembre 1986, le règlement révisé, qui est aussitôt entré en vigueur.

Prévus dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978, ces cours d'introduction, obligatoires à partir de 1987, reposent maintenant sur une base appropriée.

La structure d'organisation de ces cours, au niveau suisse, a été élargie: elle comprend maintenant sept organismes. Les instances responsables sur le plan des régions, dont les membres ne pourront pas être en même temps responsables des cours sur le plan national, se composeront différemment selon les régions.

L'objectif de ces cours d'introduction est toujours le même: permettre aux apprentis d'acquérir les fondements de leur futur métier, mais aussi de se familiariser avec les autres métiers de la construction. L'enseignement portera d'abord sur les matières plus faciles à traiter en classe qu'au sein des entreprises, sans toutefois négliger les leçons destinées à compléter la pratique sur le chantier, telle que

l'exige le règlement sur la formation et l'examen de fin d'apprentissage.

Les modifications les plus importantes du nouveau règlement SIA 1070 par rapport à l'ancien, de 1975, concernent d'une part le minimum des heures à accomplir pour un apprentissage de 4 ans - de 240-360 heures on passe maintenant à 180-220 heures, avec possibilité d'aller jusqu'à 300 heures -, d'autre part la distinction entre cours A et cours B qui, spécifiquement suisse, a toujours été controversée et est maintenant abandonnée. Disposant d'une plus grande marge de manœuvre, les organisateurs des cours régionaux pourront en effet mieux moduler leurs programmes en fonction de besoins particuliers.

Le nouveau règlement est assorti de directives concernant la mise en place des cours et d'une documentation destinée à faciliter le travail des organisateurs.

La mise à jour de ce dossier a été assurée par un groupe de travail placé sous la direction de Bernhard Liechti, architecte SIA. Qu'il en soit ici remercié.

Le règlement SIA 1070 sur les cours d'introduction destinés aux apprentis dessinateurs en bâtiment peut être obtenu auprès du secrétariat général de la SIA au prix de Fr. 14.- (Fr. 8.40 pour les membres SIA).

Peter Gutersohn, architecte SIA/FSAI

Nouvelles publications Documentation SIA

Documentation SIA 79

Toitures - architecture et construction

Vu le succès de la première édition, publiée lors des journées d'étude de novembre 1984 et de janvier 1985, organisées par la Commission romande pour la formation universitaire continue des ingénieurs et des architectes, la SIA a décidé de rééditer cette publication technique très demandée.

La documentation SIA 79 contient les conférences de ces journées d'étude. Elle donne d'amples informations sur tout ce que l'on connaît aujourd'hui des problèmes techniques de construction, de conception des toitures plates et en pente. Elle traite aussi des problèmes concernant de nouveaux matériaux, l'évolution des techniques de construction, la transformation des combles en espaces chauffés et l'augmentation des isolations thermiques. Elle est un outil précieux pour le travail de l'architecte et de l'ingénieur.

Contenu

F. Matter: *Choix de la structure porteuse pour le toit plat et incliné* / N. Kohler: *Toitures et physique du bâtiment* / C. Roulet: *Chaleur et vapeur d'eau dans les toitures* /

W. Kindlimann: *Conception d'un toit plat* / P. Balzan: *Bitumes: lés à base de bitume et lés à base de bitume-polymères* / R. Dournow: *Étanchéité monocouche en lés de matière synthétique et asphalte coulé* / B. Trächsel: *Travaux de ferblanterie pour toits plats* / M. Berthoud: *Construction de toitures inclinées en bois* / M. Herzen: *Toitures inclinées: les couches et leurs fonctions* / G. Linsig: *Matériaux et modes de couverture* / P. Hanhart: *La sous-couverture et les éléments isolants pour toits en pente* / P. Richard: *Les possibilités de ferblanterie sur les toitures inclinées* / E. Teyssiere: *Conservation, restauration, transformation des toitures* / D. Burki: *Ventilation et circulation d'air dans les toitures plates et en pente* / M. Chabloz: *Protection contre les incendies et les intempéries des toitures plates et en pente* / R. Dournow: *L'entretien des toitures plates et inclinées* / B. Braune: *Isolation acoustique des toits plats et des toits inclinés* / E. Amiguet: *Toit plat: rénovations et améliorations — Matériaux d'isolation* / M. Berthoud: *Amélioration des techniques d'isolation thermique des toitures inclinées* / E. Amiguet, M. Berthoud, F. Iselin, P. Richard: *Problèmes inconnus et méconnus des toitures plates et inclinées, y compris la ferblanterie* / Table ronde: *Coûts initiaux et consécutifs dans la construction de toitures* / Table ronde: *Méthodes de travail lors de la conception et la réalisation de toitures* / D. Dreyer: *L'étendue de la garantie de l'entrepreneur pour les défauts dans la construction d'une toiture* / R. Quincerot: *Toitures — L'élément conventionnel, et après...?*

Format A4, 264 pages, broché.

Prix: Fr. 80. — (membres SIA: Fr. 48. —).

Documentation SIA 74

Isolation thermique — Liste des produits
Edition revue et complétée, octobre 1986. La nouvelle liste des produits, qui doit permettre à l'auteur d'un projet de trouver le produit approprié dans un problème d'amélioration thermique déterminé, donne un aperçu des principaux matériaux d'isolation thermique qu'il est possible d'obtenir sur le marché suisse, ainsi que les caractéristiques physiques de ces matériaux.

Les produits sont classés selon leurs domaines d'utilisation: façade, murs contre locaux non chauffés, murs en contact avec le sol, toit en pente, toit plat, dalle en contact avec le sol, plancher sur vide ou sur air extérieur, plancher des combles, isolations spéciales, installations CVSE. A l'intérieur de chacun de ces domaines d'utilisation, les produits sont divisés en différents groupes selon les caractéristiques technologiques des matériaux: fibres inorganiques, matériaux inorganiques poreux, matériaux organiques naturels, mousses organiques, panneaux sandwich, dispositifs techniques.

La deuxième partie contient un répertoire alphabétique des produits, qui permet de trouver rapidement les valeurs caractéristiques d'un produit déterminé. Pour chaque produit, les données suivantes sont indiquées: nature du matériau, ou constitution des différentes couches, entreprise (fabricant ou importateur), formats standards livrables; figurent également la masse volumique apparente, la contrainte de compression, la conductivité thermique, le coefficient de résistance, l'indice d'incendie, la limite maximale admissible de température en régime permanent.

Un autre chapitre enfin comprend la technologie des matériaux d'isolation se rapportant aux isolations thermiques contenues dans la liste. La publication est complétée par une terminologie allemand-français et allemand-italien des principaux mots figurant sur les tableaux.

A l'origine, la liste des produits avait été établie dans le cadre du programme d'impulsion I de l'Office fédéral des questions conjoncturelles et rééditée en 1982. Afin de pouvoir répondre aux besoins des données actualisées, la SIA a décidé de revoir et de compléter cette liste de produits en 1984 et à nouveau en 1986.

Les importantes nouveautés de l'édition 1986 sont:

- Etat actuel des produits et des données au printemps 1986
- Information plus complète grâce à l'inscription de plus de 100 nouveaux produits
- Pour les produits qui furent examinés dans le cadre des comparaisons du programme d'impulsion I (plus de 2000 essais sur plus de 400 échantillons), les valeurs mesurées sont indiquées sur les tableaux et désignées spécialement
- Edition en trois langues

Format A4, 152 pages, en trois langues, broché.

Prix: Fr. 45. — (membres SIA: Fr. 27. —).

Nouvelles publications Recommandations SIA 121, 271 et V 451

Recommandation SIA 121

Facturation des variations de prix par la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage (MIS)

La nouvelle recommandation décrit une procédure par indexation pour la modification de la rémunération par suite d'une variation des prix (renchérissement), fondée sur l'article 65 de la norme SIA 118. Cette méthode (MIS) permet de déterminer périodiquement et rapidement les variations de prix sur la base de la structure des frais et sur celle des prix

contractuels. Elle se réfère aux propositions pour la facturation des variations de prix publiées en 1972 par la Commission paritaire pour l'étude de variations économiques dans les travaux publics et en 1973 par la SIA sous le N° 1080. Elle se fonde sur des analyses statistiques détaillées et sur l'expérience de plusieurs années d'utilisation. Les instances compétentes de la Confédération en ont accepté l'emploi le 10 novembre 1982.

La recommandation comprend les données nécessaires pour les catégories de travaux: terrassement, travaux souterrains, canalisations et conduites, maçonnerie et béton, béton armé du génie civil, béton armé du bâtiment, ponts, routes et revêtements routiers. Elle est complétée par les formules nécessaires, une directive d'utilisation et deux exemples.

Prix: Fr. 32. — (membres SIA: Fr. 19.20).

Recommandation SIA 271

Toits plats

La recommandation SIA 271 de 1976 a été révisée durant les années 1981 à 1986. La nouvelle édition tient compte des développements intervenus dans le domaine des matériaux et des problèmes posés par l'importance accrue des exigences de l'isolation thermique.

La recommandation traite de la toiture chaude traditionnelle, considérée comme technique de base du toit plat, ainsi que des systèmes nouveaux et des rénovations. Elle est divisée en une partie technique qui énonce des règles applicables à la conception, au calcul et à l'exécution des toits plats et en une partie administrative qui sert, en complément aux normes 118 et 170, à l'établissement de contrats d'entreprise sur la base de conditions unifiées.

Prix: Fr. 48. — (membres SIA: Fr. 28.80).

Recommandation SIA V 451

Informatique — Format des données pour série de prix

L'échange de données entre différents partenaires (séries de prix, offres, contrats d'entreprises, factures) doit être efficace. Il s'agit d'éviter plusieurs saisies des mêmes données par les partenaires concernés. Une normalisation aussi rapide que possible des conditions de transfert est donc nécessaire afin que les développements de logiciels actuels ou futurs puissent se fonder sur des interfaces communs.

La nouvelle recommandation V 451 contient une proposition pour un format de données unifié: elle indique sous quelle forme et avec quels caractères les données doivent être élaborées. La consultation prolongée devrait permettre de recueillir les expériences faites pendant son application dans la pratique.

Prix: Fr. 25. — (membres SIA: Fr. 15. —).